

Bulletin d'adhésion SNUDI-FO 67 - Année civile 2019



LA FORCE DU SYNDICAT,

C'est son nombre de syndiqués

Parce que sa représentativité en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers (presse syndicale, affranchissements, déplacements, téléphone, documentation juridique, etc...). Les ressources du **SNUDI-FO 67** ne proviennent que des cotisations des adhérents (aucune publicité commerciale dans les publications du syndicat départemental), ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation à l'égard de quiconque !

C'est son indépendance

Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir, même de manière « critique » ou « constructive », un gouvernement ou un parti politique, quel qu'il soit !

Se syndiquer donne des droits

- Être informé, et **défendu en priorité en cas de besoin**,
- Aide financière du fonds confédéral de solidarité au-delà de 3 jours de grève consécutive comme en mai-juin 2003 lors du conflit sur les retraites,
- Le contrôle par les élus du personnel du syndicat du déroulement de carrière (nomination, promotion, etc...)
- La définition des orientations du syndicat et la participation aux prises de décisions (Assemblée Générale, élection du Conseil Syndical)...

66% de la cotisation est déductible de votre impôt !

Exemple : un collègue PE au 4ème échelon acquitte une cotisation de 142 € ; il déduira 93.72 € du montant de son impôt sur le revenu. L'adhésion annuelle lui revient donc à 48.28 €

BULLETIN D'ADHESION AU SNUDI-FO 67 ANNEE CIVILE 2019

A retourner au **SNUDI-FO 67**, Maison des syndicats, 1 rue Sédillot, 67000 STRASBOURG

COTISATION DE BASE

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur					133	136	140	142	154	161	165
Coût réel					45.22	46.24	47.60	48.28	52.36	54.74	56.10
Prof des écoles	80	130	136	142	147	157	163	174	186	199	211
Coût réel	27.20	44.2	46.24	48.28	49.98	53.38	55.42	59.16	63.24	67.66	71.74
PE Hors Classe	186	196	209	224	239	252					
Coût réel	63.24	66.64	71.06	76.16	81.26	85.68					
PE Classe except.	219	232	245	262	HEA1 : 281	HEA2 : 292	HEA3 : 307				
Coût réel	74.46	78.88	83.3	89.08	95.54	99.28	104.38				

MAJORATION

Enseignants ASH et PEMF	+ 6	Directeur 2-4 classes	+ 6
Conseiller pédagogique	+ 10	Directeur 5-9 classes	+ 10
Chargé d'école	+ 3	Directeur 10 classes et plus	+ 14

- Retraités : 87 € (**29.58€**) Temps partiel : au prorata du service effectué
- AESH, AED : 40 € CUI : 30 € (**10.2 €**)
- Paiement en 6 fois possible. Chèques à l'ordre du **SNUDI-FO 67** . PES : 80 € (**27.20 €**)
- Adhésion couple ou famille : -25% . M1, M2 : 40 € (**13.60 €**)
- Dispo, congé parental, contractuel : 40 € (**13.60 €**)

NOM : **Prénom** : Date naissance :

Corps : Instituteur ou PE..... Fonction : Adjoint / Directeur / Autre

Echelon : depuis

Ecole :
Adresse personnelle :

Téléphone : E-mail :

Cotisation de base : + Majoration = euros

Nombre de chèques

Date et signature :